

## **REVENDEICATIONS AGRICOLES D'UNITERRE (mise à jour en mai 2024)**

Pour Uniterre, il ne sert à rien de faire des petits ajustements cosmétiques, c'est le système entier du soutien à l'agriculture qui doit être revu, à commencer par les paiements directs. Nous sommes en train de travailler à une proposition de remise à plat complète du système, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, et à nous rejoindre pour ce chantier fondamental !  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

En attendant ce travail, voici déjà nos revendications :

### **De meilleurs outils de protection douanière**

Uniterre exige du Conseil fédéral un renforcement des outils de protection à la frontière (céréales, oléagineux, céréales fourragères, fruits, légumes, vin, viande, sucre) pour contrer le dumping social, économique et environnemental. Le retrait définitif de toutes les négociations des accords de libre-échange.

### **Des prix qui rémunèrent correctement notre travail**

Les acheteurs doivent garantir des prix qui ne se situent jamais en-dessous des coûts de production. Ceci en tenant compte d'une rémunération de Fr. 40.-/h. Actuellement, le revenu paysan moyen est de 4880 francs/mois.

Des contrats qui définissent à l'avance les prix, la quantité, la qualité et le calendrier de livraison et qui garantissent le paiement d'acomptes. Une prime de risque de 10% doit être intégrée dans les coûts de production. Nous demandons en outre d'établir une liste de pratiques commerciales déloyales à interdire (comme dans l'Union européenne). Les prix doivent être recalculés chaque année, et ce en lien avec l'Observatoire des prix.

Par ailleurs, le contrat-type des ouvrières et ouvriers agricoles doit être unifié au niveau national. Le salaire de la main d'œuvre devrait se monter à au moins 30.- frs/h brut, et le temps de travail doit être mieux réglementé. Les fermes suisses doivent être en mesure de rémunérer équitablement toutes les personnes qui y travaillent. Actuellement, le salaire ouvrier agricole moyen est à 15 francs/h (4200.-/mois pour une moyenne Suisse de 55h semaine).

### **De la transparence**

Nous demandons un cadre qui permette aux producteurs de négocier les prix de chaque production avec les acheteurs, de manière transparente. A cette fin, nous demandons en outre que la transparence sur les marges soit garantie tout au long de la filière. Finalement, nous demandons l'interdiction stricte du cumul d'intérêt dans les interprofessions, là aussi afin de garantir un équilibre des forces entre acheteurs et producteur-rices.

### **Des prestations correctement rémunérées**

Toutes les prestations d'intérêt public prescrites par la Confédération doivent être équitablement rémunérées. Elles doivent par ailleurs tenir compte des délais d'amortissement et prévoir des délais de mise en œuvre qui tiennent compte des investissements passés, notamment pour des bâtiments d'élevage. Les nouvelles adaptations doivent être négociées avec le monde agricole de manière transparente.

### **Des paiements directs justes**

Les paiements directs doivent rémunérer les prestations sur la base d'une compensation des difficultés topographiques et géographiques, des méthodes de production et en tenant également compte du nombre de personnes actives sur la ferme, au lieu d'être limités à la surface. Ils doivent par ailleurs être accordés dès le premier are, et le plafond doit être abaissé.

## **Budget 26-29**

Nous demandons :

- Une hausse du budget agricole de l'ordre de 5% pour les années 2026 à 2029
- Une participation du budget de l'armée aux tâches liées à la sécurité alimentaire
- Un doublement des fonds destinés à la recherche publique agronomique, et que ces fonds soient aussi prélevés sur le budget du département de la recherche
- Des mesures afin de favoriser l'installation de jeunes paysan·nes et la création de nouvelles fermes, dans le but de contrer l'évolution structurelle néfaste qui entraîne la perte de 1.5 % de fermes chaque année.

## **Moins de bureaucratie ?**

Le système actuel se caractérise par sa haute complexité, son iniquité (en particulier par un système de contrôle punitif disproportionné) et par des mesures qui n'ont plus rien à voir avec une logique de production paysanne mais qui répondent à des logiques déconnectées et à une vision essentiellement technocrate et hors-sol. Par ailleurs, le rythme des modifications de la politique agricole est insoutenable et plus personne n'arrive à suivre les trains d'ordonnance.

Pour Uniterre, il ne sert à rien de faire des petits ajustements cosmétiques, c'est le système entier du soutien à l'agriculture qui doit être revu, à commencer par les paiements directs. Nous sommes en train de travailler à une proposition de remise à plat complète du système, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, et à nous rejoindre pour ce chantier fondamental !  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

## **Mise en place rapide de l'observatoire des prix**

En septembre 2022, Uniterre a collaboré avec la conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger pour rédiger et déposer l'initiative parlementaire "Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires" [1]. Le Parlement doit compléter les tâches de l'observatoire du marché à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture. L'observatoire sera chargé de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires. Ceci permettra de répartir équitablement la valeur ajoutée au sein des filières, de garantir des prix rémunérateurs et des revenus équitables pour les agriculteur·rices, et une meilleure transparence de l'information pour les consommateur·rices.

Le 1er novembre 2023 (soit plus d'une année après le dépôt de l'initiative parlementaire), la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a décidé de donner suite à cette initiative [2]. Maintenant, elle se trouve dans la même commission du Conseil des États. À cette heure, nous ne savons pas quand elle sera traitée. Au vu de l'urgence de légiférer, nous exigeons un traitement rapide de cette initiative par le Conseil des États, afin de renforcer au plus vite le pouvoir de négociation des agriculteur·rices. Nous n'avons plus le luxe d'attendre !

[1] <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20220477>

[2] <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-wak-n-2023-11-01.aspx>

## **Application effective de l'UNDROP**

En 2018, l'assemblée des Nations unies a adopté la déclaration sur le droit des paysan·nes et des autres personnes travaillant en zone rurale (UNDROP) [1]. La Suisse l'a également ratifiée. Une étape importante pour la réalisation des droits paysans à travers le monde. Lorsqu'il s'agit de traités de libre-échange, la Confédération argumente toujours qu'elle doit respecter ses traités internationaux. Mais, elle oublie systématiquement de respecter et de mettre en œuvre l'UNDROP !

Parmi les 28 articles que composent cette déclaration, nous demandons à la Confédération de tout mettre en œuvre pour appliquer en priorité les articles 2.5, 9.3, 13.3, 16.1 et 16.3.

[1] <https://digitallibrary.un.org/record/1650694?ln=fr> et <https://defendingpeasantsrights.org/>

## Revendications par filières

### Lait

Revendications aux acheteurs (soit à la grande distribution, car les transformateurs sont aussi sous la pression de la grande distribution), à l'Interprofession du lait (IP Lait) et à l'OFAG :

- Les producteur·rices de lait doivent recevoir un prix qui couvre l'entier des coûts de production, à savoir plus d'1fr. par kilo\* de lait. De nouveaux calculs de coûts de production du lait doivent être définis, chaque année. Ces coûts dépendent fortement de la zone (plaine, collines, montagne) et doivent être pris en compte dans le prix du lait.
- La livraison du lait segment B devient volontaire, sans préjudice en cas de non-livraison. Cette revendication répondait enfin à la motion « Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait » acceptée par le Conseil des États en 2019 et par le Conseil national en 2020., Cette motion est aujourd'hui classée car l'IP Lait a refusé de la mettre en place.
- Les producteur·rices de lait doivent être mieux entendus au sein de l'IP Lait. Dans ce but, Uniterre et Big-M (syndicat alémanique des producteur·rices de lait), représentant une partie des producteur·rices de lait de ce pays, ont droit à une place au sein de l'IP Lait.
- Il faut revoir la rétribution de la prime à la transformation fromagère. Une partie de cette prime ne revient pas aux producteur·rice de lait qui y ont droit : entre 60 et 100 millions de francs, selon une analyse de la Recherche Agronomique Suisse\*\*. Ce dysfonctionnement permet l'exportation de fromage bas de gamme à des prix défiant toute concurrence, jusqu'à 3fr par kilo. Notre président, Maurus Gerber, a d'ailleurs obtenu gain de cause en première instance auprès du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye en octobre 2022 dans le cadre d'un procès contre le transformateur de la Migros ELSA pour non-versement de la prime. Afin d'éviter ces dérives, cette prime doit être versée directement aux producteur·rices.

\* La plupart du temps, pour vulgariser, on parle de litre de lait. Mais il est plus juste de parler de prix au kilo de lait car un litre de lait pèse 1,03 kg. Les producteur·trices de lait sont d'ailleurs payés au kilo.

\*\* Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage, Listorti G., Tonini A., Recherche Agronomique Suisse 5(5), 212-215, 2014

### Grandes cultures : céréales et oléagineux

Revendications aux acheteurs, à Swiss Granum et à l'OFAG :

- Les producteur·rices de céréales doivent recevoir au minimum le prix indicatif défini par la branche, celui-ci doit au minimum couvrir les coûts de production.
- Le seuil tarifaire maximum pour les céréales panifiables doit être relevé pour correspondre à une rémunération équitable.
- Une protection douanière efficace doit également être mise en place pour les autres grandes cultures destinées à l'alimentation humaine, telle que les légumineuses à graines (soja, pois, haricots, lentilles, etc)
- L'importation des pâtons tout prêts pour la boulangerie et des sous-produits destinés à l'industrie doit enfin être régulée et taxée, ils doivent être compris dans le contingent d'importation des céréales.
- Les prix doivent être fixés avant le semis des cultures, en lien avec les coûts de production réels et non calqués sur le marché [1] et ces prix indicatifs doivent être respectés par tous les acheteurs.
- Une double transparence : obligation d'indiquer la provenance des farines et des produits pour les consommateur·ices et la transparence sur les marges dégagées tout au long de la filière.
- Les mêmes revendications sont valables pour les oléagineux
- Les céréales fourragères doivent absolument être revalorisées, et les prix seuils doivent être relevés.

[1] Actuellement, les prix indicatifs sont fixés un mois avant la récolte alors que les frais de production sont déjà supportés par les producteur·rices.

### Arboriculture

Revendications aux acheteurs et à l'OFAG :

- Il faut mettre fin au calibrage, qui génère énormément de gaspillage alimentaire. Rappelons aussi que quand une production agricole est déclassée (p.ex. pommes de terre, carottes) par la grande distribution, les coûts de production de l'agriculteur·rice restent les mêmes et ne sont pas compensés par l'acheteur.
- Tout fruit importé doit être vendu au moins au même prix que la production suisse et respecter les conditions de productions suisses.
- Nous demandons le respect d'une saisonnalité véritable sans chauffage (sauf lutte contre le gel).

## Maraîchage

Revendications aux acheteurs et à l'OFAG :

- Il faut mettre fin au calibrage, qui génère énormément de gaspillage alimentaire. Rappelons aussi que quand une production agricole est déclassée (p.ex. pommes de terre, carottes) par la grande distribution, les coûts de production de l'agriculteur-riche restent les mêmes et ne sont pas compensés par l'acheteur.
- Nous exigeons un pré-financement de la production, pour un partage équitable des risques (maladies, ravageurs, aléas climatiques).
- Tout fruit ou légume importé doit être vendu au moins au même prix que la production suisse et respecter les conditions de productions suisses.
- Nous demandons le respect d'une saisonnalité véritable sans chauffage (sauf lutte contre le gel).
- Le système des deux phases doit être adapté au minimum une fois tous les 10 ans en fonction de l'évolution des techniques de culture et des changements climatiques. Les maraîcher-es doivent participer à la définition de ces périodes.

## Viticulture

Depuis 30 ans, la consommation globale de vin en Suisse a fortement diminué : plus de 88 litres de vin par habitant en 1990, contre 41,8 litres en 2002 et 35,7 litres en 2020\*. Dans ce contexte, les vigneron·es demandent à l'OFAG :

- De favoriser un marché équitable pour le vin suisse face aux vins étrangers :
  - A savoir de réclamer le retour des contingents de volume. Depuis les accords du GATT (aujourd'hui OMC) en 1994, ces contingents de volume ont été interdits et remplacés uniquement par des contingents tarifaires. Contrairement au contingent de volume qui limitait l'importation, le contingent tarifaire ne constitue pas une limite du volume importé, mais il accorde un tarif douanier préférentiel, c'est-à-dire au prix plancher.
  - D'exiger l'application de l'alinéa b de l'article 22 de la Loi sur l'agriculture. Cet article traite de l'attribution des contingents tarifaires. L'alinéa b spécifie qu'ils doivent être attribués proportionnellement à la prestation fournie en faveur de la production suisse. L'application actuelle se base sur l'alinéa d et attribue les contingents au fur et à mesure des demandes, sans condition. Il faudrait appliquer l'alinéa b et attribuer les parts du contingent d'importation uniquement à ceux qui commercent des vins suisses.
- D'intégrer les vins mousseux dans le contingent de volume.
- Que les artisans vigneron·es-encaveurs ne soient pas considérés comme des commerçants en vin.
- Que le contrôle des caves soit simplifié.

\* <https://export.agence-adoce.com/fr/fiches-pays/suisse/vin/la-consommation-de-vin>

## Viande

Nos revendications à l'OFAG:

- Une revalorisation des contributions en faveur du bien-être animal (programmes éthologiques).
- Des aides plus conséquentes pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage, et la prise en compte de la durée d'amortissement d'au moins 25 ans
- L'arrêt immédiat des négociations en lien avec des traités de libre-échange qui menacent la filière par des importations de viande produites dans des conditions interdites en Suisse (système de détention, affouragement, stimulateurs de croissance)
- De soutenir une politique pour des abattoirs locaux ou régionaux et respectueux de la fin de vie du bétail et du travail des éleveurs/euses
- De prendre en compte la diversification de l'élevage et d'établir un plan de soutien à certaines filières abandonnées ces dernières décennies, telle que celle de la laine et du tannage par exemple.

À l'interprofession Suisseporc:

- La mise en place rapide de mesures efficaces afin de réguler l'offre et la demande
- Aucune pénalité au producteur en cas de porcs trop lourds suite au report du chargement
- La détermination du prix minimum de vente, tenant compte des coûts de production actualisés

À la grande distribution:

- L'arrêt des promotions massives qui dévalorisent totalement le travail des paysan·nes et la vie de l'animal
- La déclaration claire de la provenance de la viande en cas de transformation en Suisse

Aux acheteurs des filières avicoles (œufs et viande de poulet)

- La transparence quant à la formation des prix (actuellement, ce sont des filières qui travaillent en vertical et les prix ne sont pas publiés comme c'est le cas pour le reste des filières de viande ou le lait)

Aux interprofessions :

- Favoriser la production de viande à partir de fourrage indigène